

CCTP

PRO DCE

Lot 04 – COUVERTURE – BARDAGE- DEP

Réaménagement intérieur & création d'une terrasse

*20 avenue Jean Jaurès
73000 CHAMBERY*

CAF SAVOIE

IND - C

Paris
Lyon
Montpellier
Bordeaux
Nancy
Lille

1. SOMMAIRE

1.	SOMMAIRE	2
2.	PRESCRIPTION PARTICULIERE AU LOT	3
2.1.	TECHNIQUES.....	3
2.2.	MATERIAUX.....	3
2.1.	ECHANTILLONS & PROTOTYPES	5
2.2.	RESPONSABILITE	5
2.3.	SURVEILLANCE DU CHANTIER	5
3.	DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
3.1.	OBJET DU MARCHE	6
3.2.	DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
3.2.1.	<i>Couverture Terrasse Pergola :</i>	<i>6</i>
3.2.2.	<i>Reprise de Bardage EXISTANT :</i>	<i>9</i>
3.3.	IMPLANTATION DES OUVRAGES	11
3.4.	ECHAFAUDAGE / MOYEN D'ACCES	11
3.5.	ETUDES BET STRUCTURE/ ESSAIS /DIVERS.....	12
3.6.	MISE EN ŒUVRE :	12
3.6.1.	<i>Exécution des travaux.....</i>	<i>12</i>
3.6.2.	<i>Raccordement aux ouvrages neufs :.....</i>	<i>12</i>
3.6.3.	<i>Dispositifs de sécurité.....</i>	<i>13</i>
3.6.4.	<i>Installation de chantier (voir lot 01)</i>	<i>13</i>
3.6.5.	<i>Nettoyage et dégradations :.....</i>	<i>13</i>
4.	LIMITES DE PRESTATIONS	15
4.1.	INTRA-ALLOTISSEMENT	15
4.2.	EXTRA-ALLOTISSEMENT	15
5.	CONCLUSION	16

2. PRESCRIPTION PARTICULIERE AU LOT

2.1. TECHNIQUES

Sont considérés comme applicables au marché, tous les règlements officiels et normes en vigueur le jour précédant la date à laquelle le titulaire a signé l'acte d'engagement.

En répondant au marché l'entreprise s'assure qu'elle pourra présenter à minima à l'ouverture du marché :

- L'implantation des ouvrages,
- La vérification des quantités reportées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire,
- Les détails, dessins et plans d'exécution de tous les ouvrages décrits au présent CCTP en accord avec les documents graphiques de l'Architecte,
- La fourniture et pose des ouvrages tels que définis au Descriptif et sur les plans Architecte,
- Toutes les adaptations nécessaires au projet
- Les essais physiques et mécaniques des ouvrages,
- Les prototypes et échantillons à la demande du Maître d'œuvre,
- La protection des ouvrages jusqu'à la réception, notamment vis-à-vis des autres corps d'états.
- La transmission de l'ensemble des EXE et mise en œuvre à la demande du bureau de contrôle. Et ce dans un délai de 15 jour ouvrable avant exécution.
- L'entreprise doit assurer la parfaite coordination avec les corps d'état concernés pour régler tous les détails nécessaires à l'exécution de son ouvrage. (Détails, exe, présence ajustement sur place).

2.2. MATERIAUX

- Les matériaux utilisés seront neuf et de premiers emplois, ils seront imputrescibles, inoxydables et résisteront parfaitement aux agents atmosphériques ; protection anticorrosion pour les fixations et ossatures dissimulées par galvanisation à chaud et peinture.
- Les caractéristiques mécaniques devront garantir une bonne résistance du système aux chocs et prévenir la transmission des fissures entre le gros œuvre et la peau extérieure de finition.
- Sauf spécifications particulières, les tôles en acier galvanisé utilisées pour la confection des différents accessoires auront une épaisseur minimale de 75/100 mm, et de 20/10 mm pour les tôles en aluminium.
- Normes de référence : suivant emploi des matériaux et notamment suivant article 2."Références normatives" du D.T.U. 43.3.
- Les accessoires issus de tôles galvanisées simplement revêtues d'un primaire sont peints après façonnage.

- Les accessoires issus de tôles d'acier non revêtues au préalable (tôles post-laquées) sont galvanisés à chaud ou trempés après façonnage, conformément à la norme NF A91-121 avec un revêtement moyen de zinc de 300g/m² par face dans les conditions hygrométriques normales.

Fixations : toutes les fixations seront inoxydables (vis auto taraudeuses, écrous, boulons); le cas échéant, les écrous et plaquettes extérieurs seront de même teinte que le prélaquage des tôles,

Tous les façonnés de finition (bavettes, raccords d'angles, couvertines, etc...) seront de même aspect et de même nature que les surfaces courantes prélaquées,

Les fixations comporteront les rondelles d'étanchéité nécessaires et les capuchons de même teinte que le prélaquage.

Les fixations employées seront compatibles avec les profils et tôles utilisés ainsi qu'aux efforts engendrés sous les effets des surcharges climatiques et des surcharges d'exploitation.

Elles devront permettre éventuellement le démontage individuel des éléments.

Les fixations, attaches, agrafes, etc... qui sont exposées à la pluie seront obligatoirement en acier inox (sauf indications contraires).

Le classement au feu des matériaux, notamment des isolants sera conforme à la Réglementation et de catégorie M1.

Tous les joints au mastic souple seront du type élastomère de 1ère catégorie avec label SNJF.

Les joints extérieurs exposés à la pluie seront obligatoirement "à 2 étages" (joints doubles), y compris mise en place des fonds de joints nécessaires.

Pour toutes les conditions hygrométriques particulières suivantes :

Locaux de lavage (nettoyage haute pression). Auvents, abris et remisages exposés à l'ambiance atmosphérique extérieure,

La charge de zinc des tôles galvanisées non prélaquées ne devra en aucun cas être inférieure aux revêtements spécifiés dans l'annexe E du D.T.U. 43.3 ; idem en ce qui concerne les tôles galvanisées prélaquées pour le choix du prélaquage et la catégorie minimale du produit à employer.

A charge de l'Entreprise de renforcer les charges de zinc et / ou les épaisseurs des prélaquages et catégories des produits si les valeurs préconisées dans le présent C.C.T.P. sont insuffisantes vis-à-vis du D.T.U. et des recommandations des fabricants de tôles et des fournisseurs de laques. Ces renforcements sont réputés être inclus dans les prestations minimales à fournir par l'Entreprise (c'est-à-dire sans rémunération complémentaire)

2.1. ECHANTILLONS & PROTOTYPES

L'Entreprise doit fournir tous les échantillons demandés par le Maître d'Œuvre ; ils comportent une étiquette avec indications des références des matériaux, nom de l'Entreprise et date ; les échantillons restent propriété du Maître d'Ouvrage.

A la demande, l'Entreprise devra fournir :

Les échantillons du système isolant avec les différents composants et revêtements de finition. Ces échantillons seront considérés comme éléments rentrants dans les obligations "contractuelles".

Les échantillons des bardages et couvertures, un échantillon par nature de recouvrement. Ceux-ci pourront être de teinte et de nature différente à la demande de l'architecte pour permettre tous les arbitrages nécessaires.

2.2. RESPONSABILITE

Les travaux sont effectués par des ouvriers spécialisés, en respectant les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne les produits amiantés. L'entrepreneur qui doit obligatoirement fournir avec son offre de prix, l'attestation d'assurance couvrant tous les risques liés à sa profession, est tenu de prendre toutes mesures destinées à éviter des accidents aux tiers.

Le présent lot prévoit la sécurité de son personnel mais également des autres corps d'état pendant ses interventions ; Ces prestations seront conformes aux dispositions du Livre II du Code du Travail (titre II "Hygiène et sécurité des travailleurs" Décret 65-48 du 8 janvier 1965).

La mise en place de garde-corps de protection pour les travaux sur toitures ayant un acrotère inférieur à 1,00m est à prévoir. Les Filets de sécurité à mettre en place sous-ossature pour les travaux de couvertures, attachés à la charpente dont les fixations se feront par nœud n'endommageant pas l'ouvrage de structure.

2.3. SURVEILLANCE DU CHANTIER

L'entreprise assure seule la surveillance de son chantier, c'est à dire qu'elle supporte l'entière responsabilité de toutes mesures adoptées pour assurer l'exécution des travaux, la sécurité des biens et des personnes, maintenir le bon ordre et la discipline sur le chantier qui lui a été confié. L'entreprise adopte seule toutes les mesures de sécurité, d'hygiène ou autres qu'elle juge utiles. Le tout, sous sa seule responsabilité. L'entrepreneur est seul responsable des contraventions aux règlements administratifs et de police en vigueur. En cas de condamnation encourue par ses préposés, ouvriers ou lui-même, l'Entrepreneur ne dispose d'aucun recours contre le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre ou leurs préposés.

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les exigences techniques et les spécifications relatives au lot de couverture et bardage dans le cadre du projet de construction **du réaménagement des bureaux de la CAF et la construction d'une terrasse extérieure**. Les travaux devront respecter les normes en vigueur et les recommandations du Bureau d'Études Techniques (BET) Structure.

Il devra se rendre sur les lieux avant la remise de son offre afin de tenir compte des lieux existants ainsi que de toutes les contraintes qu'il risquerait de rencontrer. L'entrepreneur devra examiner attentivement les plans d'architecture et des autres corps d'état, ainsi que les documents écrits respectifs afin de prévoir toutes les répercussions possibles sur ses travaux et installations qu'il devra organiser en conséquence, en effectuant toutes les fournitures demandées, compte tenu de ces conditions.

3.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

Les ouvrages de couverture et bardage comprendront :

3.2.1. COUVERTURE TERRASSE PERGOLA :

Réalisation d'une couverture en matériaux conformes aux normes en vigueur, assurant une étanchéité parfaite sous couverture et une résistance au vent adaptée aux conditions climatiques. Le niveau de la couverture devra être conforme aux plans architecturaux pour garantir une continuité esthétique et fonctionnelle.

3.2.1.1. COUVERTURE PERGOLA

Couverture bardage simple mise en œuvre suivant NF DTU 40.35 défini en toiture extérieure ventilée.

Celle-ci sera à simple pans avec cheneaux et noues intégrés, le travail sur les EP devra figurer sur les plans d'ateliers.

La couverture sera composée de la sous-face vers la face supérieure comme suit :

- Plateaux non porteurs support de couverture (sous-face de toiture)
- Échantignole ou entretoit
- Panne de maintien
- Bardage de couverture strictement similaire existant (Visa de l'architecte.)
- Cornière de finitions d'angles acier laqué RAL à définir similaire au reste du bardage

Platelage en bacs acier nervure galvanisé conforme à la norme NF P 84-206 (DTU 43.3), assemblés et fixés sur charpente par vis auto-taraudeuse avec joint d'étanchéité. Fixations mécaniques des bacs aciers sur tôle sèche **sans cavalier (proscris)**. Les toitures et étanchéités seront réalisées dans les Règles de l'Art et devront garantir la parfaite étanchéité à l'eau.

Les lames orientées et la couronne périphérique sont au lot 03 Serrurerie, interface à travailler en détails avec l'entreprise. L'ossature primaire de structure est au lot 02 Ossature métallique, niveau d'échanges et de détails attendus sur le sujet.

De même pour les garnitures, raccords et accessoires divers qui devront être réalisés et mis en œuvre pour une parfaite et totale étanchéité à l'eau ; les raccords sur les supports seront parfaitement adaptés à la configuration des ouvrages.

Découpes, réglage, ajustements compris couturages longitudinaux.

De plus, des compléments d'étanchéité seront disposés au niveau des accessoires de finition (rives, faîtage, bande d'égout).

Localisation : Pergola terrasse R+1.

3.2.1.2. Cheneau et DEP

Le projet comprend la fourniture et la pose d'une pergola implantée sur la terrasse, intégrant un système de collecte et d'évacuation des eaux pluviales conforme aux règles de l'art.

Il est prévu la mise en œuvre d'un chéneau dit invisible, de type pose havraise, associé à des descentes d'eaux pluviales en cuivre, non visibles depuis l'extérieur conformément aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. Fixé à l'aide de pattes de fixations cerclé selon DTU 60.11.

L'entreprise devra prévoir en coordination avec le lot 02 et 03 la réservation nécessaire pour mise en œuvre de ces derniers et passage pour maintenance.

Avant exécution l'entrepreneur devra justifier son dimensionnement (section et quantité) conformément au DTU 60.11. Teinte des descentes au choix de l'architecte.

Les dispositifs de collecte et d'évacuation seront intégrés derrière le couronnement et chemineront le long des ossatures de la pergola, de manière à garantir une discrétion maximale, sans nuire à la lisibilité architecturale de l'ouvrage.

La conception, le dimensionnement et la mise en œuvre du système EP devront être conformes à la NF EN 12056-3 pour l'évacuation des EP à l'intérieur des bâtiments ainsi qu'aux DTU en vigueur relatifs aux couvertures, chéneaux et évacuations d'eaux pluviales, ainsi qu'aux prescriptions du Code de la construction, notamment en matière de gestion des eaux et de prévention des désordres.

Compte tenu des faibles surfaces de toiture projetées, le rejet des eaux pluviales pourra être réalisé directement sur la terrasse, sous réserve de ne pas créer de stagnation, de nuisances ou de désordres, et en privilégiant une orientation naturelle des écoulements vers les dispositifs existants d'évacuation des eaux pluviales et caniveaux.

L'entreprise devra la fourniture de l'ensemble des accessoires, sujétions, adaptations de mise en œuvre et réglages nécessaires afin d'assurer la bonne évacuation des eaux, la pérennité de l'ouvrage, la compatibilité avec les ouvrages existants et la conformité réglementaire de l'installation.

Ses installations seront compatibles au DTU 40.5 et 60.11 ainsi qu'au principe de salubrité des ouvrages et écoulement des articles L.111-1 et R.111-2 du code de l'urbanisme. Les travaux devront être exécutés conformément aux normes, DTU et règlements en vigueur à la date de réalisation des travaux, même non explicitement cités au présent document.

Localisation : Pergola terrasse extérieure.

3.2.1.3. HABILLAGE EN BARDAGE DOSSIER TERRASSE :

Il est prévu la réalisation d'un habillage métallique en zinc, de type bardage en recouvrement, destiné au dossier arrière des garde-corps et du mobilier de la terrasse, sur une hauteur d'environ 1,00 m.

L'habillage prendra la forme d'un capotage en zinc, conçu afin de s'intégrer harmonieusement aux teintes et à l'écriture architecturale de la façade, conformément aux recommandations de l'architecte conseil de la Ville de Chambéry.

La teinte retenue sera de type zinc prépatiné teinte Pigmento (terre cuite) ou équivalent validé, assurant une cohérence visuelle avec l'existant.

Une proposition détaillée de matériau, accompagnée d'échantillons, sera soumise à l'architecte pour validation avant toute commande et mise en œuvre.

Le capotage intégrera un recouvrement supérieur de type couverture, destiné à assurer la protection du dossier, la bonne évacuation des eaux pluviales et la pérennité de l'ouvrage.

Un détail d'assemblage de principe est joint au dossier de consultation ; celui-ci devra être intégré aux études d'exécution. L'entreprise pourra proposer, le cas échéant, toute adaptation ou complément technique jugé nécessaire, sous réserve de validation préalable de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprendra l'ensemble des supports, ossatures secondaires, fixations, pattes, dispositifs de ventilation, jeux de dilatation et accessoires nécessaires à la fixation et à la bonne tenue de l'habillage, lesquels sont réputés implicitement compris au marché. Les dispositions constructives devront être adaptées au contexte climatique local et garantir une résistance durable aux intempéries, notamment aux pluies, vents, cycles de gel-dégel et charges de neige, conformément aux DTU et règles professionnelles en vigueur (DTU 40.41 et DTU 40.42).

3.2.2. REPRISE DE BARDAGE EXISTANT :

3.2.2.1. Habillage métallique zinc similaire bardage

Il est prévu au projet la reprise après agrandissement du bardage existant strictement similaire à l'existant. Soit matériaux résistants aux intempéries, permettant une parfaite intégration avec les ouvrages des autres corps d'états.

Le bardage sera réalisé pour assurer une étanchéité optimale.

Nature et teinte défini au projet de l'architecte du bâtiment existant (habillage Zinc Pigmento rouge Terre). Le calepinage des espacements et rythme de façade suivra strictement le rythme et resuivi existant.

L'entreprise s'assurera par visite technique des matériaux à mettre en œuvre et soumettra à validation au maître d'œuvre avant commande pour parfait respect des teintes existantes.

- En cas d'intempéries, l'Entreprise devra le bâchage efficace des ouvrages encours de travaux, et notamment des isolations thermiques qui en aucun cas ne devront être exposées à la pluie.
- Le cas échéant, les locaux qui sont dans un état d'achèvement avancé devront être mis hors d'eau provisoirement par bâchage pour permettre la continuité de l'intervention des autres corps d'état.

Sont compris :

- Panneaux de bardage vertical pleins ou perforés, fixation & finitions joints debout
- Pates de fixations
- Isolants deux couches 200mm laine de roche + 100mm laine de roche semi-rigide.
- Plateaux non perforé supports de bardages
- Profilées en Z de maintiens
- Écarteurs
- Bavettes et larmiers toute natures sur l'ensemble du projet (y compris en protection des menuiseries).
- Encadrements des baies et menuiseries y compris l'habillage retour tableau extérieur.
- Tôles pliés et raccords d'angles, cornière de finitions acier laqué RAL à définir similaire au reste du bardage
- Joints d'étanchéité étanche
- Traitements des ponts thermiques
- Lisses de bardages

Les isolations thermiques devront être mises en œuvre en tenant compte de réalisation de calfeutrements soignés pour suppression de tous les ponts thermiques. Les isolants et calfeutrements devront être continus, parfaitement jointifs et maintenus sur les supports pour éviter tout déplacement, glissement ou soulèvement ultérieurs ; des tôles de maintien en acier galvanisé sont à prévoir.

L'habillage intérieur sera réalisé en doublage et plaque de plâtre, il appartient au présent lot de se rapprocher du lot plâtrerie pour les expressions de besoins de supports de doublages prévu au présent lot. Et ce pour éviter tout dégâts potentiels sur les ouvrages de bardage et isolations du présent lot.

Les produits présentant des parements dégradés avant réception pourront être refusés par le Maître d'Œuvre ; au minimum ils subiront les retouches ou réfections partielles suivant le mode opératoire préconisé par le fabricant ; tous les frais en découlant seront imputés à l'Entreprise titulaire ou à l'entreprise réputée responsable.

L'ensemble réalisé comprenant tous profilés, façonnés et dispositifs permettant d'assurer une bonne étanchéité à l'air et une parfaite étanchéité à l'eau y compris tous les joints Compriband nécessaires.

Découpes diverses assemblages et raccords soignés ; tous les raccords d'angles formés par deux façades revêtues en bardage devront être réalisés avec une symétrie parfaite sur chaque façade. Tous les arrêts visibles seront parfaitement rectilignes.

L'Entreprise prévoira dans ses prix tous les accessoires nécessaires à une exécution dans les Règles de l'Art.

3.2.2.2. POINTS SINGULIERS

Les sous faces et retours latéraux d'ébrasement devront être traités dans le matériau de façade similaire au bardage prévu ou en tôle laquée, teinte à définir avec le maître d'ouvrage.

3.2.2.3. ÉTANCHÉITÉ A L'EAU :

Les bardages devront toujours et dans tous les cas assurer l'étanchéité à l'eau et à la neige pulvérulente même par vent violent.

L'entrepreneur devra prendre toutes mesures lors de la mise en œuvre et mettre en place tous dispositifs ou accessoires nécessaires pour lui permettre de garantir l'étanchéité des bardages.

Une attention particulière devra être apportée :

- Aux bardages sur façades de grande hauteur.
- Aux bardages posés à la verticale.
- Aux points de fixation.
- Aux assemblages en angles.
- Aux encadrements des ouvertures et plus particulièrement au mode
- D'évacuation des eaux rejetées par les trous dans les pièces d'appui.
- A la liaison façade - toiture,
- Et à tous les points particulièrement rencontrés.

En rive basse, les bardages ne doivent en aucun cas toucher le sol extérieur pour éviter les remontées par capillarité. Le bardage s'arrêtera au niveau des ouvrages maçonnés. Un grillage anti-rongeur devra être mis en place pour les parties basses.

L'entrepreneur aura donc implicitement à sa charge tous travaux et fournitures nécessaires pour obtenir l'étanchéité de ses bardages tels que compléments d'étanchéité, joints de toute nature, calfeutrement de joints, etc., ainsi que tous couvre-joints, habillages, etc.

En tout état de cause, dans le cas d'infiltrations constatées, si minimales soient-elles, l'entrepreneur aura à réaliser tous les travaux nécessaires quels qu'ils soient et à ses frais pour remédier à ces infiltrations et réaliser des bardages absolument étanches.

Finitions d'étanchéité :

Bavettes basses façonnées de finition pour points singuliers et ébrasements des ouvertures (portes, fenêtres, etc.).

Façonné de raccordement vertical et horizontal avec murs en béton, longrines et autres ouvrages adjacents y compris dispositif d'étanchéité, de calfeutrement et de traitement des ponts thermiques.

Angles sortants, angles rentrants, tous les raccords de finition seront de même aspect et de même nature.

3.2.2.4. ÉTANCHÉITÉ A L'AIR :

L'étanchéité à l'air est exigée sur l'ensemble des ouvrages de couvertures et bardages. Y compris dans les remises sanitaires et feu. Des tests devront être réalisés par l'entreprises pour justifier la mise en œuvre.

Perméabilité à l'air : pour cette opération, la perméabilité à l'air () est fixée à 1,7 m% h.m sous 4 Pa.

Deux vérifications expérimentales par un organisme qualifié seront organisées. Une avant les travaux de doublage et l'autre après. Les mises en œuvre déficientes devront être corrigées dès le test d'infiltrométrie intermédiaire.

De même, toutes anomalies constatées au cours du test de réception du bâtiment devront impérativement être reprises par les entreprises concernées.

3.3. IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent lot devra l'implantation de ses propres ouvrages. Les cotes figurent dans les documents graphiques du dossier. L'entrepreneur est tenu de les vérifier.

3.4. ECHAFAUDAGE / MOYEN D'ACCÈS

Sont dus au présent lot, tous les moyens nécessaires pour l'exécution des travaux, compris location, montage, démontage, modifications et déplacements pendant la durée des travaux. Les dispositions de protection et de sécurité seront mises en place pendant les travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Une grue pour livraison sera prévue par le lot 02, se rapprocher du lot pour une synergie des livraisons encombrante au prorata ; l'objectif étant de limiter le déploiement d'engin dans la zone de passage du site et de limiter la durée à son strict minimum. La validation de la date commune se fera à l'appréciation de la MOE.

3.5. ETUDES BET STRUCTURE/ ESSAIS /DIVERS

L'entrepreneur a à sa charge, les études que la Maîtrise d'œuvre demanderait pour la bonne conduite des travaux établis par un bureau d'études techniques.

Les études d'exécutions seront faites par un Bureau d'Étude agréé par le Maître d'Ouvrage et à la charge du titulaire du présent lot. Tous les plans devront, avant exécution, avoir reçu l'accord de l'Architecte en ce qui concerne les données dimensionnelles et architecturales, et du Bureau de Contrôle en ce qui concerne les données techniques.

Il est rappelé à l'entreprise que l'étude d'avant-projet structure **du BET** jointe au DCE, n'est qu'une pré-étude. L'entreprise devra vérifier auprès de son B.E.T. les hypothèses prises en compte à partir de l'étude.

3.6. MISE EN ŒUVRE :

3.6.1. EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le marché comprend, outre la fourniture et la pose de tous les produits et matériaux avec leur montage par tous les moyens, tous les travaux accessoires nécessaires à une exécution irréprochable présentant les garanties les plus absolues en ce qui concerne l'étanchéité.

L'entrepreneur doit la protection de ses ouvrages contre les intempéries et contre les dommages que pourraient occasionner les ouvriers des autres corps d'état.

Sur ordre de service du Maître d'œuvre, l'entrepreneur doit l'exécution totale des ouvrages de son lot. Aucune indemnité supplémentaire n'est allouée pour l'exécution des travaux d'étanchéité en plusieurs phases.

3.6.2. RACCORDEMENT AUX OUVRAGES NEUFS :

Les travaux de couverture et bardage devront garantir un raccordement parfait avec les ouvrages des autres corps d'états, incluant :

- Recouvrement : Les éléments de couverture et de bardage devront être posés de manière à assurer un recouvrement efficace, évitant toute infiltration d'eau

- Traitement des joints d'étanchéité : Tous les joints entre les éléments de couverture et de bardage devront être traités avec des matériaux d'étanchéité appropriés, garantissant une protection durable contre les infiltrations.
- Menuiseries extérieures : L'entreprise se rapprochera du lot Menuiserie extérieure pour parfait raccord des ouvrages de bardages avec les menuiseries prévues. Y compris au niveau des bavettes, larmiers et encadrements de baies.
- Traitement de l'ensemble des ponts thermique : Se rapprocher de l'ensemble des lots y compris plâtrerie et doublage pour assurer une parfaite étanchéité thermique du bâtiment.

3.6.3. DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Les dispositifs de sécurité de toute nature, nécessaires à l'exécution des travaux d'étanchéité et conformes aux lois et règlements en vigueur sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot celui-ci étant libre de s'entendre avec les autres entrepreneurs pour l'utilisation de certains éléments de la sécurité collective mis en place antérieurement ou parallèlement.

Le présent lot prévoit la sécurité de son personnel mais également des autres corps d'état pendant ses interventions ; Ces prestations seront conformes aux dispositions du Livre II du Code du Travail (titre II "Hygiène et sécurité des travailleurs" Décret 65-48 du 8 janvier 1965). La mise en place de garde-corps de protection pour les travaux sur toitures ayant un acrotère inférieur à 1,00m est à prévoir. Les Filets de sécurité à mettre en place sous-ossature pour les travaux de couvertures, attachés à la charpente dont les fixations se feront par nœud n'endommageant pas l'ouvrage de structure.

3.6.4. INSTALLATION DE CHANTIER (VOIR LOT 01)

Installations de chantier pour l'entreprise et celles nécessaire à son personnel et au stockage de son matériel, ses équipements de sécurité et tous les moyens nécessaires à l'exécution de ses ouvrages et au bon déroulement des travaux.

3.6.5. NETTOYAGE ET DÉGRADATIONS :

L'entrepreneur devra le nettoyage parfait du site sur lequel il travaille pour l'exécution de ses travaux. Tri et rotation des déchets du au présent lot. Évacuation des déchets minimum 2 fois par semaine.

Nettoyage régulier des zones de chantier.

Prestations à inclure :

- Nettoyage des abords du chantier, quotidien ou à la demande du MO ou de la MOE
- Évacuation des déchets au minimum 2 fois par semaine

Si le nettoyage ne paraît pas satisfaisant, le titulaire du présent lot se verra facturer un montant égal au nettoyage réalisé par une tierce entreprise.

Localisation : ensemble du site du projet

Tous les gravats, chutes, déchets seront enlevés par ses propres moyens.

L'entrepreneur devra assurer lui-même la protection de ses matériaux approvisionnés sur le site ainsi que ses ouvrages afin de les préserver contre toutes dégradations ou bien de vols et cela durant toute la durée des travaux jusqu'à la réception des ouvrages.

4. LIMITES DE PRESTATIONS

4.1. INTRA-ALLOTISSEMENT

- Bien dimensionner les équipes d'intervention pour ne pas retarder le démarrage du second œuvre. Les travaux ne commençant pas sans une parfaite étanchéité de l'ensemble du projet.
- Plans d'EXE entreprise : Les travaux ne commenceront pas sans carnet de plans de chantier / Visa MOE complet validé par l'architecte. Les pénalités sur ces retards à production de document ayant un impact sur le planning pourront être imputée à l'entreprise.

4.2. EXTRA-ALLOTISSEMENT

Les travaux de couverture et bardage devront être réalisés en coordination avec les autres lots, notamment :

- Menuiserie extérieure : L'entreprise se rapprochera du lot Menuiserie extérieure pour parfait raccord des ouvrages de bardages avec les menuiseries prévues. Y compris au niveau des bavettes, larmiers et encadrements de baies.
- Doublage intérieur : Le présent lot se rapprochera du lot plâtrerie et doublage intérieur pour vérifier les besoins d'appuis complémentaires. Ils seront prévus au présent lot pour éviter tout impacts sur ses ouvrages neufs.
- BET Structure : Les recommandations du BET Structure devront être suivies pour garantir la solidité et la pérennité de l'ensemble des ouvrages.

5. CONCLUSION

Le lot de couverture Isolation et bardage est essentiel pour garantir l'étanchéité, l'isolation thermique et l'esthétique de **la rénovation des bureaux et la construction de la nouvelle terrasse de la CAF SAVOIE**. Les entreprises candidates devront démontrer leur capacité à respecter les exigences techniques, les délais et les normes de sécurité pour mener à bien ce projet, par le biais des mémoires techniques.

PIECES ANNEXES

Annexe : Plans AME + Notice structure AME

Annexe : CDPGF LOT 04

Annexe : planning AME

A, le

Mention « Lu et Approuvé »

(Cachet et signature)

L'ENTREPRISE :

Mention « Lu et Approuvé »

(Cachet et signature)

LA MAITRISE D'ŒUVRE :